



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Commune EVERE

M. Michel DUBOIS
mdubois@evere.irisnet.be
tél. 02 247 62 35
fax 02 245 50 80



Me. VAN HALTEREN
Notaire
Rue de Ligne 13

1000 BRUXELLES

date **31-08-2015**
réf UE/MDB/41-10
annexe I
concerne **RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES**
vos réf MB/66417-001

Maître,
Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques en date du **08/07/2015**, reçue au service urbanisme & environnement le 10/07/2015, concernant le bien sis **Rue de Genève 10**, cadastré à Evere division **2**, section **D317X7**, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme ou de permis de lotir serait introduite au sujet du bien considéré.

POUR LE TERRITOIRE OU SE SITUE LE BIEN :

* en ce qui concerne la destination :

- selon le PRAS (Arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001 modifié partiellement par AGRBC du 2 mai 2013) : Zone administrative le long d'un espace structurant ;
- selon le PRD (Arrêté du Gouvernement du 12 septembre 2002) carte 1 - Projet de ville : ne se situe pas en espace de développement renforcé du logement et de la rénovation ;
- le bien se situe dans le PPAS n° 710 « ASTRID » approuvé le 12.07.1990 : zone de bâtiments existants ;
- le bien ne se trouve pas dans un lotissement ;
- le bien ne se trouve pas dans un périmètre du plan de préemption.

Le texte/résumé de ces prescriptions est disponible à la commune.

* en ce qui concerne les conditions auxquelles un projet de construction serait soumis : celles des prescriptions générales d'urbanisme ;

* en ce qui concerne une expropriation éventuelle qui porterait sur le bien :

A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

* autres renseignements :

- La situation de droit : un permis d'urbanisme (réf. **8541**) autorisé le **06/08/1973** pour la construction d'un immeuble à destination de bureaux, (réf. **8629**) autorisé le **02/09/1974** pour la construction d'un immeuble à destination de bureaux, (réf. **2010-166**) autorisé le **08/03/2011** pour transformer et rénover complètement un immeuble de bureaux, (réf. **2014-181**) en cours de procédure pour modifier la destination d'un immeuble de bureaux en immeuble de logements avec rez-de-chaussée partiellement commercial.

Aucune infraction en matière d'urbanisme n'a été constatée à ce jour par le service urbanisme communal.

Les renseignements ci-dessus sont certifiés exacts à la date du 26/08/2015.

Le dossier de permis d'urbanisme/permis d'environnement peut être consulté au Front Office situé au 1^{er} étage de la maison communale (evere222@evere.irisnet.be - 02 247 62 22). Les frais de consultation d'archives s'élèvent à 25,00€.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

D. BORREMANNS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée

F. SAIDI
Ince Ali P.O.
Echevine de l'urbanisme & environnement